

Afin de réceptionner vos documents dans les meilleures conditions, il vous est demandé de respecter les règles de conditionnement suivantes ainsi que **la prise de RDV**.

1 IDENTIFICATION

Quel que soit le conditionnement utilisé, il devra être identifié par le collage obligatoire d'**un spécimen** du produit imprimé sur au moins 2 faces ainsi qu'une **fiche** comportant les indications suivantes :

- Coordonnées de l'expéditeur
- Coordonnées d'ASAP Elections
- Le nom de la liste et du candidat, la référence du support (**bulletin de vote Préfecture, bulletin de vote mise sous pli ou propagande**).
- La quantité d'exemplaires par carton et par palette, le nombre de palettes ou de cartons (N° séquentiel de palette / carton Ex : n°2/3), le nombre total de produits livrés.

2 CONDITIONNEMENTS

2.1 SUR PALETTE

- **Un seul candidat par palette (à bien préciser à l'imprimeur)**
- Palette type Europe lourde ou semi lourde en bon état
- Les palettes doivent avoir un périmètre de base complet sans que les produits ne débordent du périmètre de la palette
- Format 80 x 120 cm
- Hauteur maxi de la palette chargée : 170 cm
- Identification et quantités obligatoires comme précisé précédemment
- Ne pas gerber les palettes.

2.2 EN CAISSE CARTON SUR PALETTE

- **Sur chaque carton, identification et quantité du contenu : propagande, bulletin de vote Préfecture, bulletin de vote mise sous pli**
- Une seule référence de document par carton
- Utiliser une dimension de carton adapté aux dimensions du produit afin d'avoir un empilement stable
- Le nombre de documents par carton doit être homogène
- Les produits devront être séparés en quantité identique
- Ne pas utiliser d'élastique **sauf pour les bulletins de vote**
- Poids maximum des cartons 12 à 15 kg
- Ne pas superposer en grand nombre, afin de ne pas écraser les rangées de boîtes inférieures.

3 LIVRAISON

3.1 PRISE DE RDV

- Afin de minimiser le temps d'immobilisation des véhicules, toutes les livraisons devront avoir fait l'objet d'une prise de rendez-vous 48 heures avant la livraison.
- Les rendez-vous sont à prendre auprès du service réception au **06.64.35.86.08** afin de préciser :
 - o Le produit à réceptionner
 - o La date et l'heure de livraison.
 - o Le nom du transporteur.
 - o Le nombre de palettes à réceptionner.

3.2 BORDEREAU DE LIVRAISON

Chaque livraison doit être impérativement accompagnée d'un bon de livraison reprenant :

- Nom de la Liste et du candidat
- S'il s'agit de bulletins de vote Préfecture, bulletins de vote mise sous pli ou de propagandes
- Quantité totale
- Quantité par palette, cartons
- Nombre de cartons et de palettes
- **Spécimens de chaque produit livré à fournir avec les bordereaux de livraison ET positionnés sur chaque palette correspondante**

3.3 HORAIRES D OUVERTURE DU SERVICE RECEPTION

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

3.4 RESERVES

- Le non-respect des conditions définies précédemment pourrait entraîner un surcoût
- Des réserves seront portées avec photo éventuelle et envoi à la Préfecture si la marchandise est arrivée en mauvais état.
- Les quantités abîmées seront estimées.
- En cas d'opération manuelle, la refacturation sera effectuée
- Les livraisons non identifiées pourront être refusées